

**AUDIENCES PUBLIQUES
PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA MANOUANE**

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ PAR
LES PROTECTEURS DU NORD INC.**

JUIN 2001

Table des matières

Notre organisme **page 3**

Nos activités et réalisations **page 3**

**Nos préoccupations en regard du projet de dérivation de la Rivière
Manouane** **page 4**

**Évolution et utilisation de la ressource ouananiche dans la région du
Lac- Saint-Jean** **page 4**

L'activité de pêche

Les aménagements industriels et leurs conséquences

Le relèvement des eaux du lac Saint-Jean

Le harnachement de la rivière Péribonka

Commentaire et recommandation **page 6**

Remerciements **page 6**

NOTRE ORGANISME

L'association des Protecteurs du Nord est un organisme environnemental sans but lucratif qui s'est donné comme mandat de protéger l'environnement physique, de favoriser la reproduction de la faune aquatique et de promouvoir les activités de pêche et de chasse sur le territoire de Lamarche et sa périphérie. Laquelle est constituée par le lac Tchitogama, la rivière Péribonka et les plans d'eau adjacents.

Fondée en 1976 sous le nom de Club Caribou, notre association fut rebaptisée du nom de Protecteurs du Nord en 1978.

NOS ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Pour réaliser sa mission, notre association a programmé régulièrement des activités autour de la chasse et de la pêche et du maniement sécuritaire des armes à feu en organisant des concours de tir à la carabine, une activité d'ajustement de carabine (89 personnes), des concours de chasse (150 personnes) et un cours de secourisme (20 personnes).

En 1976, la pêche à la lotte en hiver a fait l'objet d'une première demande. (34 personnes ont participé).

En 1978, elle souscrivit au « Programme des Lacs » de la Direction générale de la Nature, pour faire le relevé de la qualité des eaux du lac des Habitants, la classification des installations septiques et obtenir une étude hydrique du lac des Habitants, dans le but d'augmenter la qualité de ses eaux pour la pêche.

En 1984, l'association déposa une demande auprès de la ZEC de la Boiteuse pour qu'elle n'agrandisse pas son territoire et que la zone située en bordure de la rivière Péribonka demeure zone libre.

En 1990, notre association adressa une première demande d'ensemencement : elle visait la restauration du **touladi** dans le lac Tchitogama. Le ministère refusa, disant que l'effet des barrages perturbe les capacités de reproduction de cette espèce dans le lac. On se tourna alors vers la **ouananiche** et le premier ensemencement eut lieu en juin 1995 : 636 spécimens provenant d'une pisciculture. Ce projet, au coût de 10 000\$, fut financé par la Municipalité de Lamarche et par une aide financière de notre député, M. Jacques Brassard.

Conscients que ce genre d'ensemencement servait davantage la promotion du territoire et la publicité pour la pêche dans notre territoire, les Protecteurs du Nord ont adressé une demande d'aide au ministère de l'Environnement et de la Faune pour mettre en place une

étude approfondie du lac Tchitogama, **afin de déterminer son potentiel et de définir la meilleure stratégie à adopter** .

Le ministère s'engagea à appuyer le projet par un encadrement technique et proposa la participation de M. Fabrice Parais, étudiant en ingénierie des milieux aquatiques et des corridors fluviaux à l'université de Tours, en France. Le projet fut soutenu financièrement par la Municipalité de Lamarche et les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine.

Cependant, c'est un fait connu que la ouananiche encore présente dans le lac Tchitogama et la Péribonka **se reproduit dans la rivière Manouane** et qu'il est ainsi difficile d'en assurer le maintien dans le lac Tchitogama, à moins d'utiliser la rivière Blanche comme source de reproduction..

Aussi, avant d'entreprendre la 2^e phase du projet, beaucoup plus coûteuse, notre association a décidé d'étudier à nouveau la possibilité de restaurer plutôt le **touladi** dans le lac, afin de protéger les investissements à plus long terme. C'est ainsi qu'au printemps 2000, elle a entrepris de nouvelles démarches en ce sens, espérant que par ailleurs la ouananiche, qui connaît une légère recrudescence depuis quelques années, continuera de se multiplier d'elle-même.

En 2001, un partenariat avec la municipalité et la corporation de développement fait que le point d'accueil au quai municipal serait confié à notre association avec le mandat d'accueil, d'information et de sensibilisation au développement de la faune aquatique du lac Tchitogama .

NOS PRÉOCCUPATIONS EN REGARD DU PROJET DE DÉRIVATION DE LA MANOUANE : Le passé est-il garant de l'avenir?

Les Protecteurs du Nord pourraient se contenter de rappeler à la Commission que le projet de dérivation partielle de la Manouane par Hydro-Québec vient semer l'inquiétude parmi la population de Lamarche, les utilisateurs du territoire et les organismes de développement comme le nôtre. Mais cela ne suffirait pas à expliquer la méfiance que nous ressentons envers tous ces promoteurs qui s'assurent de l'appui du milieu par le biais de promesses qui visent, pour l'essentiel, à calmer les inquiétudes et à endormir la conscience sociale.

Nous sommes les descendants des premiers utilisateurs du territoire, au même titre que les communautés autochtones qui revendiquent leurs droits ancestraux. Et nous gardons vivante la mémoire de nos bâtisseurs, dont la plupart venaient du Lac St-Jean. À ce titre nous soumettons à la Commission une page d'histoire tirée de l'ouvrage intitulé « Problématique de la ouananiche au lac Tchitogama », un document qui constitue le rapport de stage de M.Fabrice Parais, précédemment cité. Cet extrait expliquera mieux que nous les racines profondes de notre motivation à vouloir protéger notre

environnement contre les effets négatifs de l'envahissement industriel. (Les caractères gras et les soulignés sont le fait de l'auteur du présent mémoire)

« ÉVOLUTION ET UTILISATION DE LA RESSOURCE DE OUANANICHES DANS LA RÉGION DU LAC ST-JEAN

L'activité de pêche

La région du Lac St-Jean fut découverte en 1647 par le Père Jean Dequen. Durant les deux siècles suivants, la ouananiche fit l'objet d'une pêche de subsistance et d'une pêche commerciale au filet pratiquées, pour l'essentiel, par les Amérindiens.

Le 18^e siècle marqua le début de la pêche sportive. Mais ce n'est qu'à partir de 1888, date de l'ouverture d'un complexe récréotouristique par un américain, monsieur Beemer, que cette pêche prit tout son essor. Ce complexe installé sur les bords du lac Saint-Jean attira de nombreuses personnes riches du monde entier. La réputation de la région du Lac St-Jean pour la pêche à la ouananiche devint alors internationale.

Ainsi en 1922, la compagnie Duke-Price débute les travaux d'un barrage hydroélectrique à l'Île Maligne sur la Grande Décharge, principal exutoire du lac St-Jean. En 1926, l'Aluminium Company of Canada (l'Alcan) qui a racheté la compagnie Duke-Price procède à la fermeture des vannes. Les conséquences sont multiples :

- Relèvement général du niveau du lac entraînant la disparition d'un des meilleurs sites pour la ouananiche que constituait la Grande Décharge.
- Blocage de la remontée des poissons du Saguenay vers le lac St-Jean.
- Diminution générale de la productivité de la ouananiche due à la perturbation des réseaux trophiques, conséquence de la modification des habitats (disparition des plaines d'inondation, érosion des berges...)

Cette transformation du lac St-Jean en réservoir est à la base d'une série d'aménagements futurs sur le bassin de la rivière Péribonka.

Le harnachement de la rivière Péribonka

Pour augmenter la production du barrage de l'Île-Maligne et diminuer les variations saisonnières du niveau du lac St-Jean, l'Alcan crée deux barrages réservoir en 1942 et 1943 sur la partie amont du bassin de la Péribonka. Néanmoins, ces barrages en tête de bassin affectent peu la ouananiche, celle-ci utilisant surtout la partie aval de la rivière.

Mais, afin d'utiliser au maximum le potentiel de l'eau de ces deux réservoirs, l'Alcan entreprend, au début des années cinquante, la construction de trois barrages hydroélectriques plus à l'aval. Installés respectivement de l'amont vers l'aval (...), ils ont entraîné l'amputation de quelque 480 kilomètres de ce qui était considéré comme la meilleure rivière en terme de production pour la ouananiche. L'élévation substantielle du niveau de l'eau a également rendu inutilisable une grande partie des frayères de l'espèce sur la Péribonka. L'influence du barrage de la Chute du

Diable se fait ressentir très en amont et touche directement le lac Tchitogama pourtant situé à plus d'une vingtaine de kilomètres.

En guise de compensation pour la perte de production de ouananiche, l'Alcan avait prévu la construction d'une pisciculture. Celle-ci ne verra jamais le jour, pas plus que les études biologiques sur l'espèce prévues à l'époque.

Ce n'est finalement qu'en 1969 que la compagnie mandate une série d'études sur le potentiel restant de la ouananiche du bassin de la Péribonka. Les résultats montreront qu'il existe une faible population, indépendante de celle du lac St-Jean, et qui se maintient tant bien que mal, prisonnière entre le barrage de la Chute-des-Passes et celui de la Chute-à-la-Savane. Cette faible présence n'a pas été suffisante pour motiver, au regard des investissements à engager, la construction de passes à poisson sur les deux barrages les plus à l'aval.

Cependant cette population, qui fréquente en partie le lac Tchitogama est à la base des espoirs de voir un jour la ouananiche retrouver son potentiel de production sur le lac. »

COMMENTAIRE ET RECOMMANDATION

Comme en conviendra la Commission, les gens de Lamarche ont motif à s'inquiéter, et à questionner. Dans la frénésie de la course à la production d'électricité, nous sommes en mesure de nous demander quel poids auront, dans la balance, les considérations d'ordre socio-économique qui touchent une communauté comme la nôtre?

Aussi, considérant que le projet risque de compromettre le développement de l'industrie du tourisme d'aventure et de la pêche dans notre zone d'influence (la rivière Manouane), nous recommandons que le ministère de l'Environnement et de la Faune apporte une attention spéciale au suivi du projet, le cas échéant, en regard des impacts résiduels sur la Péribonka et la Manouane, en aval du point de coupure, et qu'il s'engage à exiger du promoteur les correctifs appropriés, dès l'apparition des problèmes, pour que le potentiel de reproduction de la ouananiche et de toute autre espèce existante ne soit pas affecté, d'une part, ni la navigabilité des rivières, d'autre part.

REMERCIEMENTS

Les Protecteurs du Nord remercient les membres de la Commission et le ministère de l'Environnement pour l'opportunité qui leur a été donnée de s'exprimer sur le sujet, ainsi que pour le support qui leur est accordé depuis des années dans la poursuite de leurs efforts de développement.